

ANNEXE 10
FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000



Ce formulaire d'évaluation simplifiée préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du demandeur porteur de projet :

Nom: M. Claude PEREZ - EARL Les brins Verts (SIRET : 38949339600011)

Commune de Caumont sur Durance - Département : Bouches-du-Rhône

Adresse : 78 Chemin des Argentons, 84510 Caumont sur Durance

Téléphone : 06 59 40 13 05

Nom du projet : Construction de deux serres agricoles équipées de panneaux photovoltaïques en toiture

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Le projet est soumis à déclaration en application du Code de l'environnement, Article R214-1

rubrique 2.1.5.0. «Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol».

La surface totale (augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet) est supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.

Le projet est localisé entièrement hors site Natura 2000.

I- DESCRIPTION DU PROJET

1. Nature et description du projet

Le projet consiste en la construction de deux **serres de 15 430 m² et 15 543 m² à usage agricole de type multichapelle en verre**, sur des parcelles agricoles en exploitation, représentant une emprise totale d'environ 3,1 ha (30 973 m²).

La toiture de la serre sera couverte par des panneaux photovoltaïques sur ses pans sud afin de produire de l'électricité renouvelable.

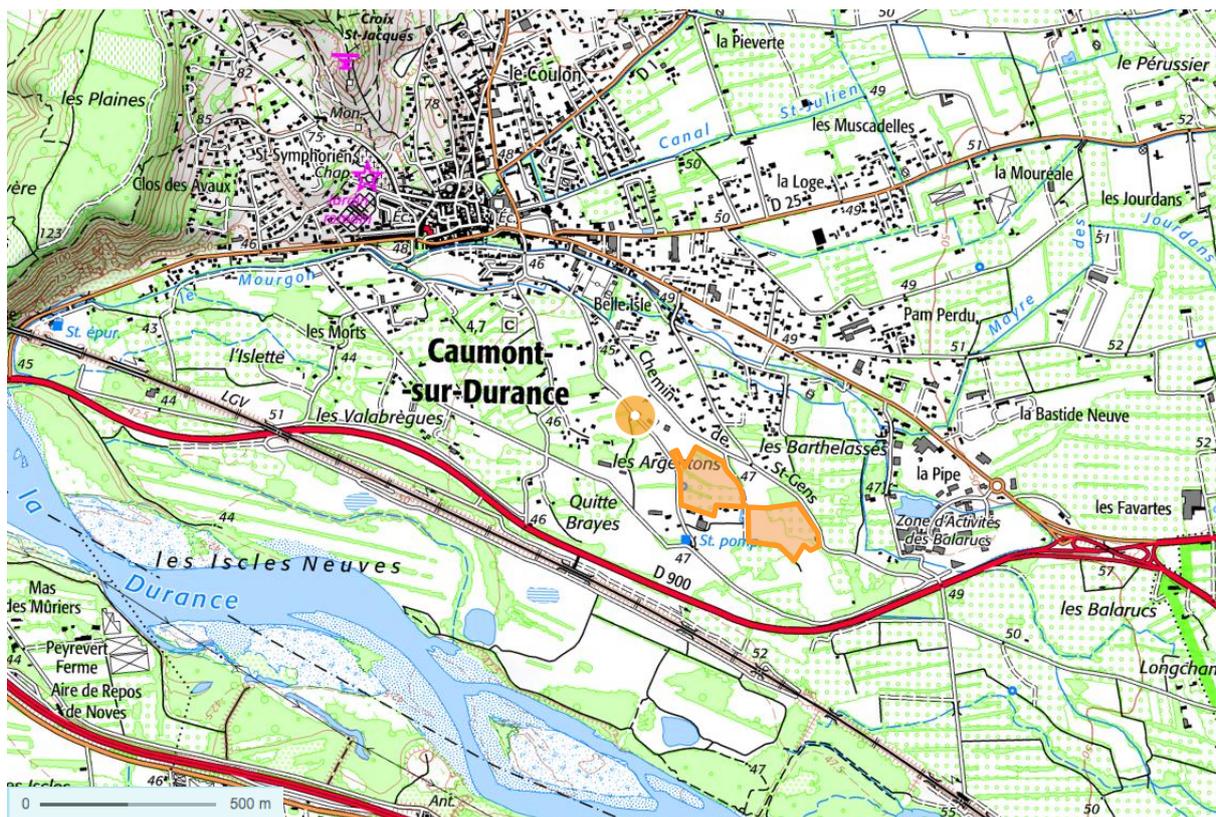
Les deux serres seront dédiées à la production de persil plat et frisé, qui constitue la production principale de l'EARL Les Brins Verts (M. Claude PEREZ) avec des débouchés commerciaux établis et sécurisés. La culture sous serres sera réalisée exclusivement en sol.

Ce projet permet de :

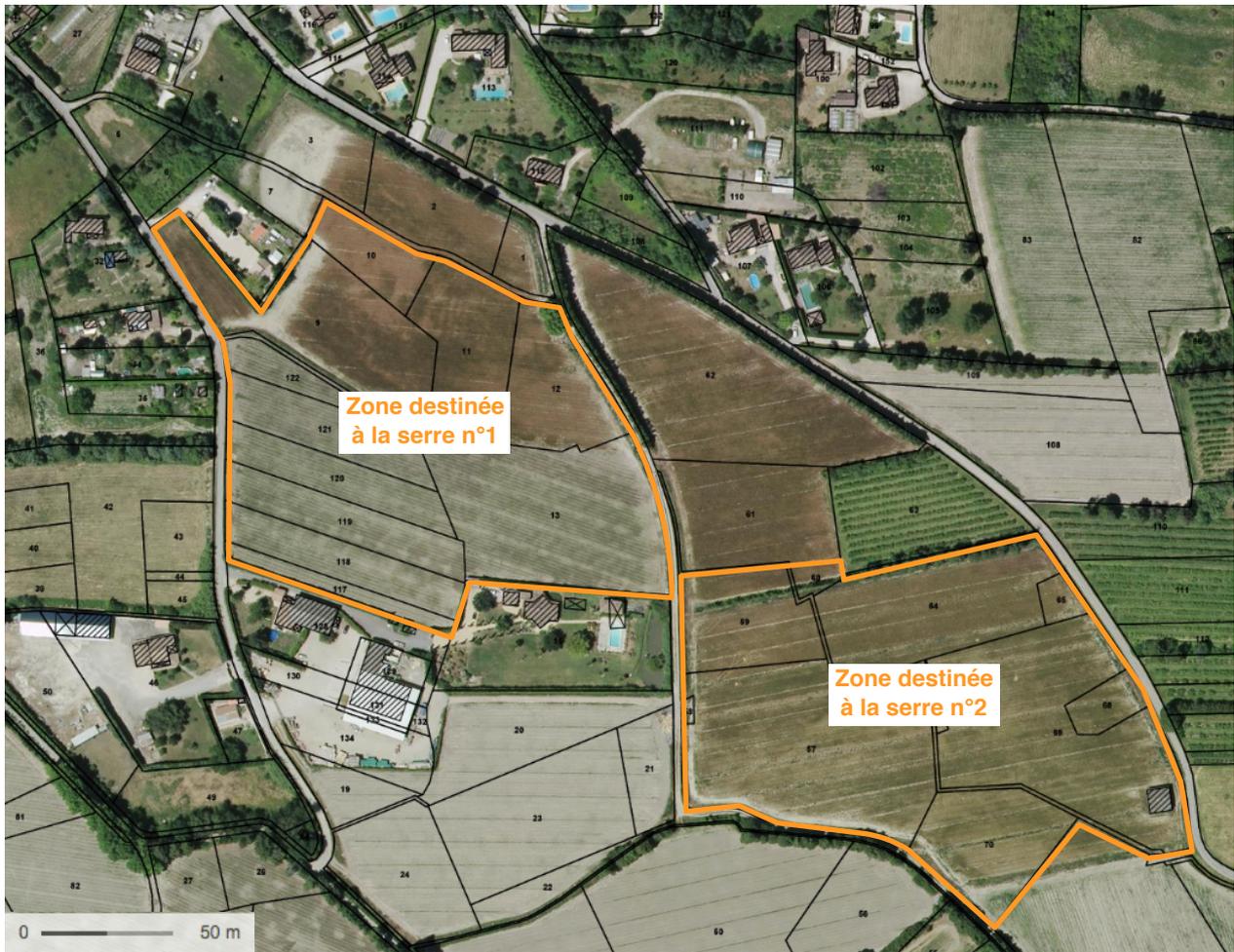
- ▶ s'exonérer des mauvaises conditions climatiques (vent, gel, pluies), réaliser un contrôle climatique à l'intérieur de la serre, et améliorer les conditions de travail ;
- ▶ limiter les risques sanitaires liés à l'excès d'eau et économiser l'eau d'irrigation en privilégiant des systèmes économes (gouttes-à-gouttes, fert-irrigation) et en réutilisant prioritairement les eaux pluviales ;
- ▶ produire des herbes aromatiques de qualité toute l'année pour le marché de proximité.

Une plateforme destinée au bon déroulement du chantier et à la circulation des engins agricoles sera construite aux abords des serres. Des bassins de rétention seront également creusés conformément à la réglementation relative à la loi sur l'eau. L'emplacement et les dimensions des bassins ont été déterminés dans le cadre d'une étude hydraulique réalisée par le bureau d'études HYDRO-M (cf. Annexe 9).

Le projet pérennisera l'activité agricole de M. Perez (exploitant depuis 1980) en permettant de mieux produire à des périodes délicates de l'année pour fournir sur une plus longue période et ainsi fidéliser le réseau de distribution.



Localisation du projet de serres agricoles PV - Commune de Caumont-sur-Durance (84)
Source : Géoportail



Localisation de la zone sur photo aérienne - Caumont-sur-Durance (84) - Source : Géoportail



Perspectives du modèle de serres verres du projet



Implantation de la serre n°2 EST et du bassin - Source Reden Solar

2. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Commune : CAUMONT-SUR-DURANCE

Département : Vaucluse (84)

Au « lieu-dit » : Les Argentons, Chemin des Argentons

Parcelles cadastrales Serre n°1 : Section BB parcelles 9 à 13 et 117 à 122 (30 545 m²)

Parcelles cadastrales Serre n°2 : Section BB parcelles 57 à 60, 64, 65 et 67 à 70 (29 455 m²)

Hors site(s) Natura 2000

Les plus proches sont :

- ➔ à 0,4 km au Sud du site : « La Durance » n°FR9301589 - ZSC (Directive Habitats) - Arrêté du 21/01/2014

« La Durance constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen, présentant une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés à la dynamique du cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre, bras morts directement associés au lit de la rivière, ainsi que différentes formes de forêts installées sur les berges. La plupart de ces habitats est remaniée à chaque crue et présente ainsi une grande instabilité et originalité.

La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces, tels que certains poissons migrateurs, chiroptères, insectes...), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Concernant la faune, la Durance présente un intérêt particulier pour la conservation :

- *de diverses espèces de chauves-souris*
- *de l'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition »*

Vulnérabilité :

- *la dynamique de la végétation des berges est très souvent perturbée, ce qui rend difficile l'apparition des stades matures des ripisylves ;*
- *la végétation aquatique est menacée par la prolifération de plantes envahissantes, notamment par la Jussie (Ludwigia peploides) ;*
- *les nombreux ouvrages hydroélectriques perturbent la libre circulation des poissons.*

- ➔ à 0,4 km au Sud du site : « La Durance » n°FR9312003 - ZPS (Directive Oiseaux) - Arrêté du 25/04/2006

« Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La plupart des espèces françaises (à l'exception de celles inféodées aux rivages marins ou aux étages montagnards) peut y être rencontrée. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure.

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain (20 à 30 couples), le Milan noir (100 à 150 couples), l'Alouette calandre (6 à 10 couples, soit 20% de la population nationale) et l'Outarde canepetière (une quinzaine d'individus).

Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz

penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guépier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe.

Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Pernoctère d'Egypte, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrateurs aux passages printanier et automnal.

Vulnérabilité :

- cours d'eau fortement transformé par les activités humaines (arasement de ripisylves, extractions, pollutions, aménagements lourds...).
- sur certains secteurs, la gestion des niveaux d'eau au niveau des seuils et barrages rend difficile le maintien de roselières ou peuvent perturber la nidification de certaines espèces (Sterne pierregarin et Petit Gravelot notamment).
- surfréquentation de certains secteurs sensibles (plans d'eau notamment), induisant un dérangement de l'avifaune nicheuse et une rudéralisation des milieux (dépôts illégaux d'ordures, destruction de la végétation...). »

➔ à 5 km au Nord du site : « La Sorgues et l'Auzon » n°FR9301578 - ZSC (Directive Habitats) - Arrêté du 28/11/2015

« Les Sorgues représentent un réseau complexe de cours d'eau naturels et anthropiques, dont la configuration est en grande partie l'héritage des aménagements réalisés au fil des siècles pour à la fois drainer d'anciennes zones marécageuses très étendues, mais aussi pour répartir de façon optimale une ressource abondante en vue de son exploitation industrielle et agricole.³

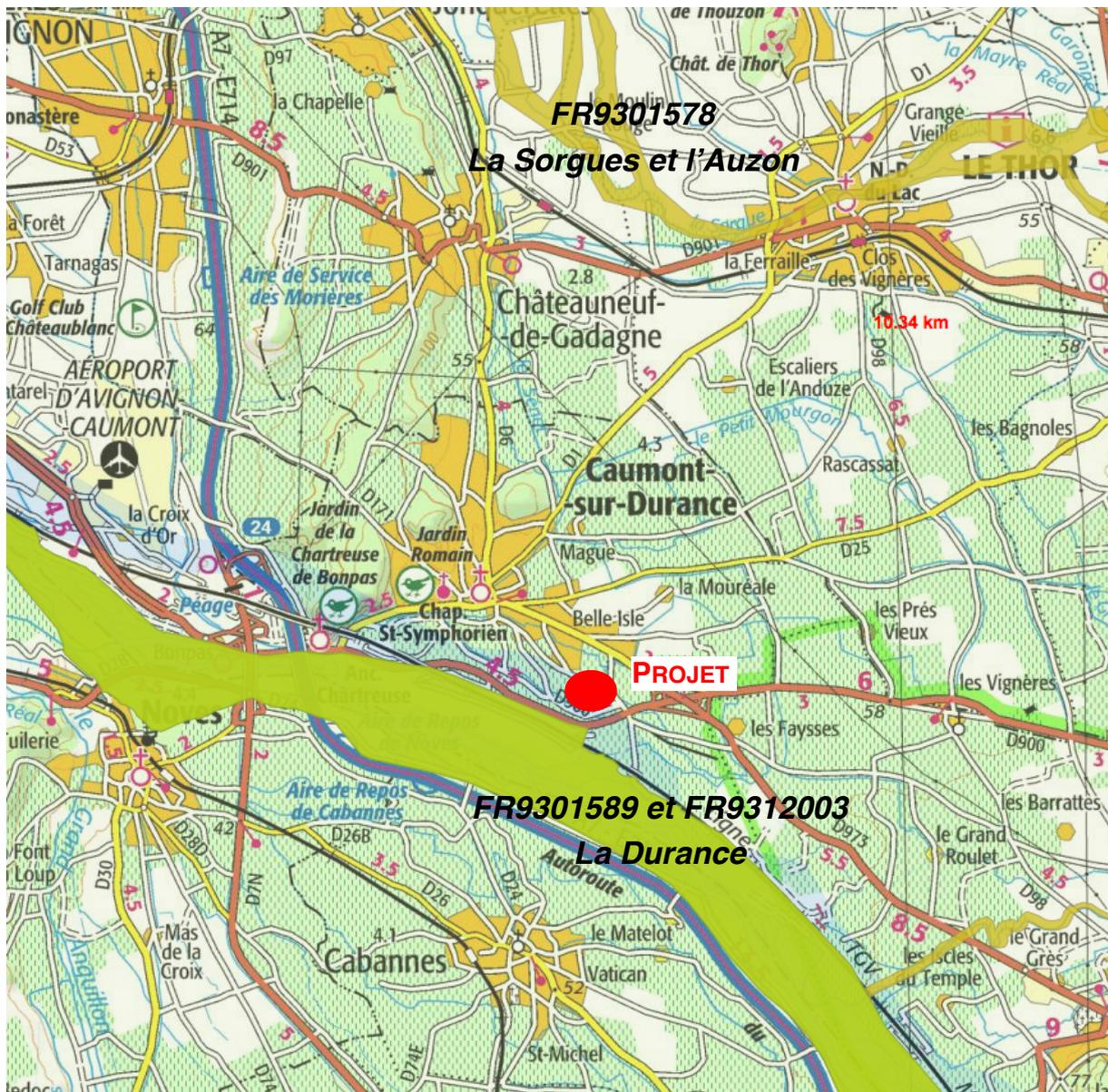
- Espèce d'intérêt communautaire supprimée du FSD car sa présence n'a jamais été constatée sur le site : *Emys orbicularis*.
- Espèce patrimoniale présente jusqu'en 2004 et disparue depuis (parcelle labourée par l'exploitant): *Orchis laxiflora*.
- Espèce patrimoniale dont la présence n'est plus constatée depuis plus de 10 ans : Ecrevisse à pattes blanches.
- Espèce patrimoniale non recensée mais fortement potentielle : *Myotis Capacini*.

Vulnérabilité :

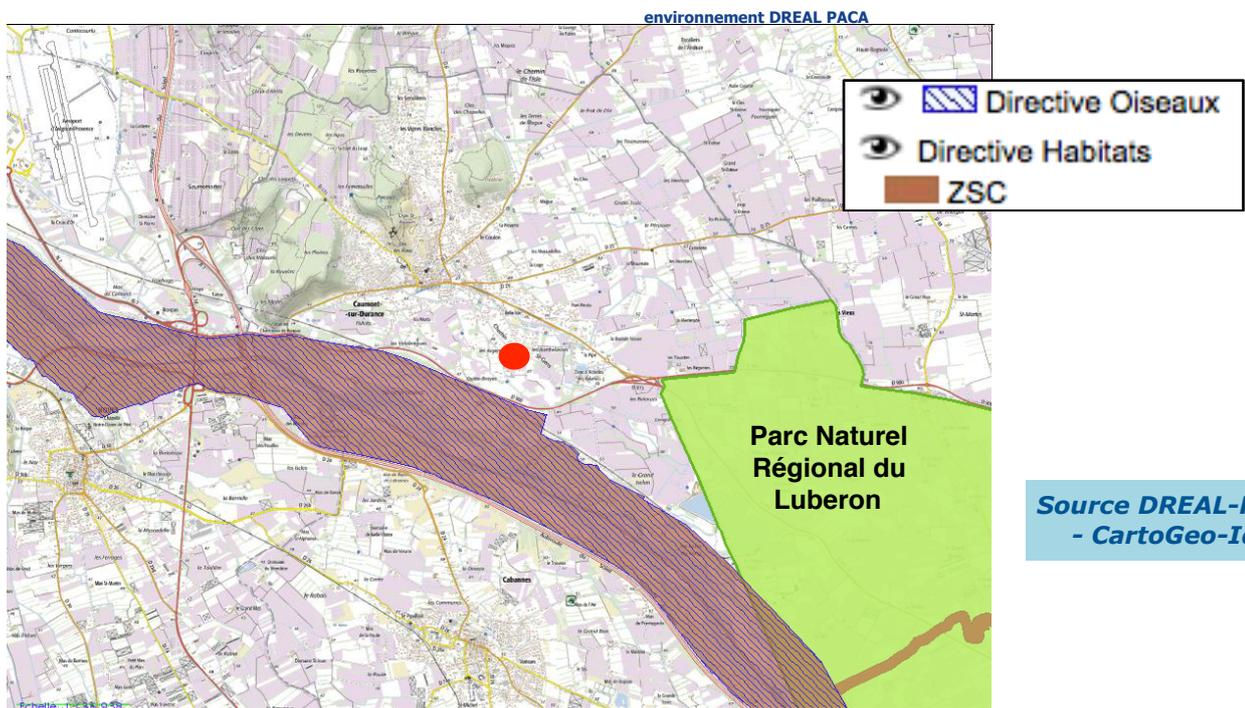
Par sa nature d'hydrosystème, le réseau des Sorgues est directement influencé par les activités situées dans son bassin versant ; il se situe en outre en contexte périurbain. Aussi il cumule :

- Une forte pression d'urbanisation (habitat, assainissement, loisirs, industries);
- Une forte progression du prix du foncier et ses conséquences en terme de concurrence d'activités pour l'occupation du sol;
- Une déprise agricole très marquée avec difficultés d'accès au foncier pour les installations;
- Une modification et une intensification des pratiques agricoles (fragmentation des zones d'habitats prairiaux, utilisation de phytosanitaires, défrichage de la forêt alluviale pour gagner en surface);
- Une forte pression sur les milieux naturels des activités de loisirs (du fait de la population résidente et touristique).

Le maintien des interventions humaines garantes de la fonctionnalité de l'hydrosystème est un enjeu primordial pour le site : entretien des ouvrages hydrauliques, fauche et pâturage des prairies.

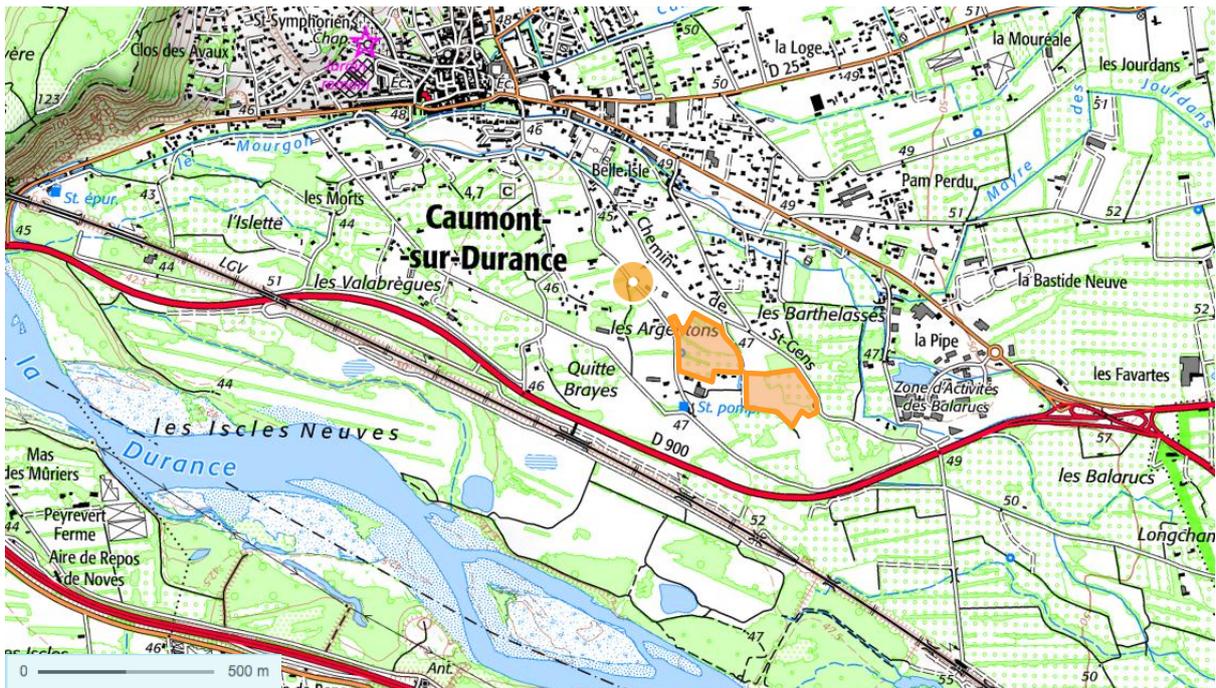


Localisation des zones NATURA 2000 à proximité du projet - (Source : Infoterre)



Source DREAL-PACA - CartoGeo-Ide

2- DÉFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET



Cartographie de la zone d'influence = parcelles du projet - Caumont-sur-Durance (84)

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (en phase de chantier)
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (en phase de chantier)
- Autres incidences :

Le nivellement nécessaire pour la réalisation du projet (serres + bassins) sera effectuée en déblais/remblais, aucun retrait ni amené de matériaux ne sera réalisé.

Seule la phase de construction générera du bruit et des poussières pendant la période de nivellement du sol et la création du bassin.

Durant la construction, quelques vibrations causées par les engins de chantier peuvent intervenir.

Une attention toute particulière sera portée sur la sécurité vis-à-vis de la circulation à proximité, ainsi que sur l'utilisation des engins de construction par rapport au risque de pollution vis-à-vis de l'environnement.

En phase d'exploitation, aucune nuisance sonore ne sera émise.

Ni en phase de construction, ni en phase d'exploitation, des nuisances olfactives ne seront émises.

Le projet ne générera aucune pollution lumineuse, aucun système d'éclairage nocturne artificiel ne sera installé.

L'arrosage des cultures sous serre en phase d'exploitation sera réalisé à partir du réseau d'irrigation existant sur le site (ADIV Association Des Irrigants du Vaucluse - Bassin versant du Mourgons non déficitaire).

La production maraîchère en sol sous serre n'entraînent aucune production d'effluents ou de déchets.

3- ETAT DES LIEUX DE LA ZONE DU PROJET ET DES ESPACES EN PÉRIPHÉRIE

PROTECTIONS : AUCUNE (cf. ci-avant)

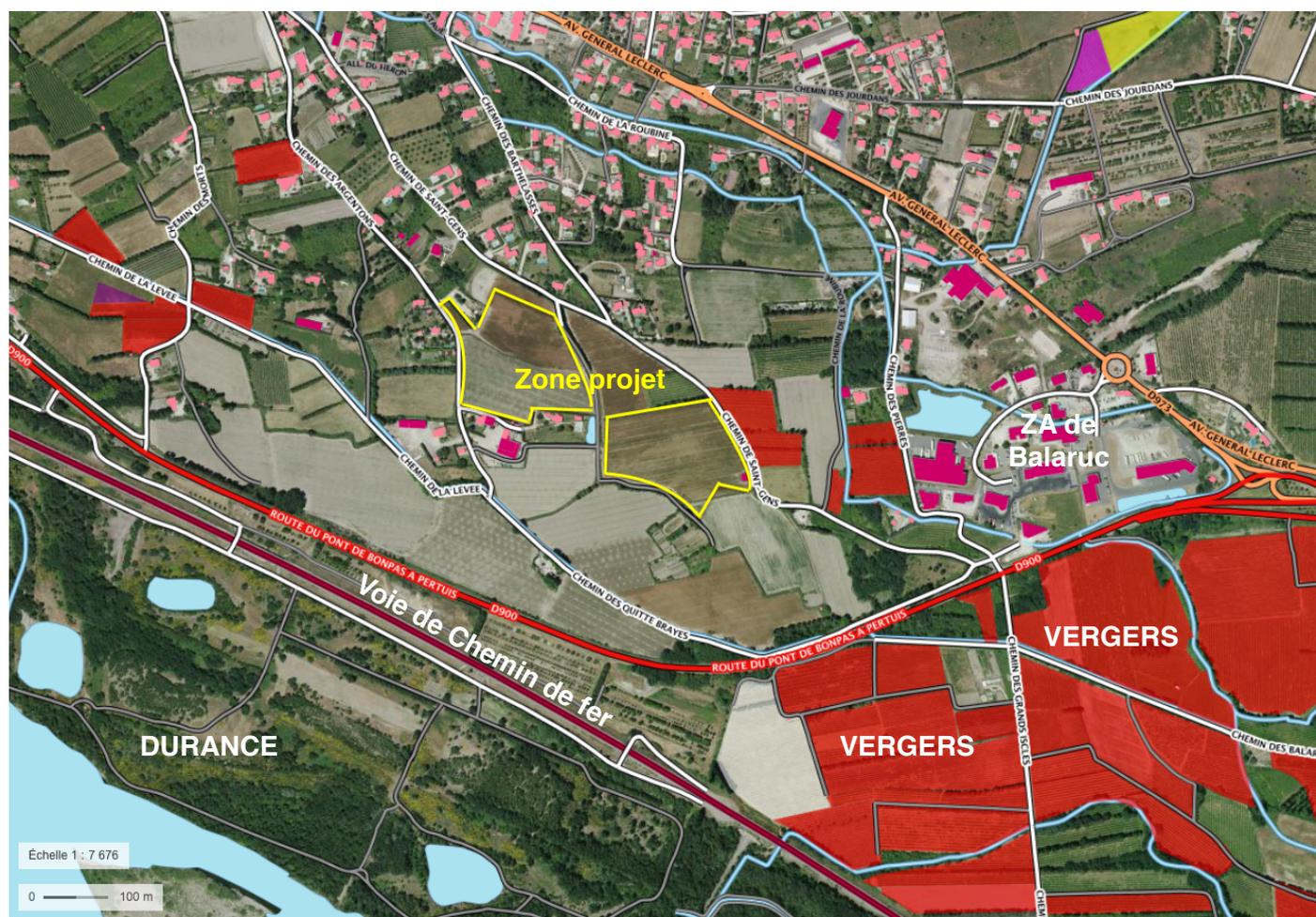
USAGES :

x Agriculture

x Non naturelle : parcelles du projet en exploitation agricole ainsi que les zones alentours (vergers, céréales et maraîchage de plein champ principalement) et quelques habitations au Sud / Sud-Ouest correspondant en général aux exploitations agricoles (cf. photo aérienne ci-après).

La zone projet se situe en marge de l'agglomération de Caumont-Sur-Durance avec des zones urbanisées au Nord (habitations) et la zone d'activités des Balaruc à l'Est.

PAYSAGE : Seules les deux routes qui bordent la zone de projet à l'Ouest (chemin des Argentons) et à l'Est (chemin de Saint-Gens) offrent une vue ouverte et dégagée, sans masque visuelle (2 habitations concernées et les véhicules empruntant ces chemins). Le projet de serre verre présente un caractère esthétique indéniable par rapport aux serres tunnel plastiques traditionnelles, et la privatisation du site pourra être réalisée avec la mise en place de haies arborées (cf. annexe 3 Photos de la zone projet).



Cartographie et environnement de la zone du projet - Photo aérienne 2016
source Géoportail - Échelle 1/7676

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

type de MILIEUX naturels		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
Milieus forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Milieus rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieus littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) selon le Formulaire Standard de Données	X	zone agricole en exploitation avec production maraîchère de plein champ plantes aromatiques (persil, coriandre, menthe)

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM et CODE des Habitats listés sur le FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucune espèce d'intérêt communautaire présente sur la zone du projet.

Groupes d'espèces	NOM et CODE des espèces listées sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations <i>(préciser éventuellement le nombre d'individus)</i>
Plantes	ABSENT		
Oiseaux	ABSENT		
Mammifères	ABSENT		
Amphibiens	ABSENT		
Reptiles	ABSENT		
Insectes	ABSENT		
Poissons	ABSENT		
Crustacés	ABSENT		

CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE-PROJET

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Les espèces potentiellement présentes sur le site du projet font partie d'un cortège typique et banal des milieux ouverts anthropisés : le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Moineau domestique (*Passer domesticus*), la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) et le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochrurus*).

Dans les milieux en périphérie (haies, broussailles) on peut observer les Mésanges charbonnières et bleues (*Parus major et caeruleus*), le Rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*), le Merle noir (*Turdus merula*)

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON : parcelles en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer

Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?

NON : culture sous serre sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses.

Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Il y a des **fossés de drainage** sur l'unité foncière agricole concernée par le projet, situés le long des chemins (cf. photo aérienne et photographies).

Le projet de serre est en retrait de ces fossés, et ils ne seront pas modifiés/impactés par le projet et serviront d'exutoire pour la vidange des bassins de rétention des eaux pluviales (non souillées).

Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Sans objet : aucun arbre supprimé, parcelles en exploitation agricole et haies conservées intégralement (cf. photos Annexe 3)

- ▶ les parcelles concernées par le projet sont en exploitation agricole depuis de nombreuses années (maraîchage de plein champ et céréales en rotation) et entourées de zones cultivées à l'Est, au Sud et à l'Ouest par des vergers, des céréales, du maraîchage de plein champ et des prairies artificielles ;
- ▶ le contexte environnemental est marqué par une occupation mixte avec une activité agricole qui a tendance à régresser au profit de l'urbanisation, des zones d'habitations qui se densifient au Nord et à l'Est avec la zone d'activités des Balaruc, et au Sud à environ 500 m, de l'autre côté de la voie ferrée, le lit majeur de la Durance encadrée en rive gauche par l'Autoroute A7 (et la voie ferrée en rive droite) ;
- ▶ aucune espèce ni milieu naturel patrimonial n'est présent sur la zone-projet ou à proximité.

La totalité des boisements et haies (peupliers, canne de Provence, cyprès...) situés le long des parcelles seront conservés.



Localisation des photographies de la zone projet réalisées le 22/11/2017

La zone-projet en exploitation agricole ne présente pas de sensibilité vis à vis des milieux naturels environnants.

4- INCIDENCES DU PROJET ET CONCLUSION

Les sites NATURA 2000 les plus proches de la zone-projet situés à environ 400 m sont constitués, au Sud, par la vallée de la Durance, son hydrosystème et ses annexes hydrauliques.

La zone-projet n'est pas concernée par les habitats recensés dans ces milieux avec lesquels il n'a pas de connexion hydraulique (« La Durance » n°FR9301589 - ZSC et n°FR9312003 - ZPS), ou de continuité écologique car séparé par des routes fréquentées (D900 route du Pont de Bompas à Pertuis) et la voie de chemin de fer (TGV Méditerranée).

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : Sans objet

Destruction ou perturbation d'espèces : Sans objet

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

En ce qui concerne la fréquentation potentielle par les grands rapaces nichant dans les massifs alentours, nous prendrons comme référence l'Aigle de Bonelli, inféodé aux milieux semi-arides (falaises, maquis, garrigues) des régions ensoleillées de type méditerranéen. Il affectionne les paysages en mosaïque, car cette espèce rupicole niche dans les gorges et les escarpements rocheux, mais chasse en milieu ouvert, sur les plateaux, les collines de garrigue ouverte. Les jeunes erratiques chassent souvent dans les vallées et les plaines cultivées. Il niche généralement en dessous de 500 mètres d'altitude (Source : Plan national d'actions en faveur de l'Aigle de Bonelli – 6^{ème} projet - 3^{ème} plan 2014-2023 page 17-18/155).

La zone du projet est située à l'extérieur du lit majeur de la Durance, en zone ouverte de plaine cultivée où pourraient chasser des jeunes erratiques.

Cependant, **le caractère anthropisé et urbanisé de ce secteur et sa fréquentation relativement importante, en marge de l'urbanisation de Caumont-sur-Durance, et à proximité immédiate d'une zone d'activités commerciales et industrielles** (environ 200 m à l'Est) rendent cette zone peu propice à la chasse pour les jeunes erratiques. Les adultes quant à eux chassent et restent en altitude sur les plateaux et les collines de garrigue ouverte.

En conclusion, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

x NON : le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

- la zone projet est implantée à plus de 400 m des sites de protection ou d'inventaire répertoriés à proximité directe (site Natura 2000 « La Durance ») ;
- le terrain déjà en culture (maraîchage de plein champ et céréales en rotation), ne présente pas d'intérêt écologique patrimonial ; il n'y a pas d'enjeux de conservation de la flore et pas de corridor de déplacement pour la faune et l'avifaune, ni pour la reproduction ;
- l'aménagement projeté (serre verre agricole) ne soustrait pas d'espace à la fréquentation et en zone d'alimentation des grands rapaces sur la plaine agricole de la Durance qui s'étend en amont, entre Orgon et la Roque d'Anthéron, et représente une surface potentielle de plus de 80 km² soit plus de 8000 ha. La zone projet est trop proche des zones urbanisées et de l'agglomération d'Avignon.

Enfin, bien qu'appartenant à la plaine agricole de la vallée de la Durance, les parcelles du projet ne correspondent pas à une zone potentielle favorable pour les grands rapaces du fait de l'urbanisation croissante qui se rapproche, et à la proximité immédiate (200 m à l'Est), d'une zone d'activités industrielle et commerciale amplifiant le caractère anthropisé de ce secteur.

le 8 mars 2018